

Mis à jour le 19/04/2021

Vadémécum organisant l'accueil des élèves dans le second degré Septembre 2020

Sommaire

INTRODUCTION

Cadre général	P4
Principes organisationnels	P4

CADRE SANITAIRE

Précautions à prendre par les parents avant de venir à l'école	P5
Précautions à prendre par les personnels	P5
Equipements de protection	P6
Protocole de port du masque	P7
Protocole de lavage des mains	P7
Les locaux	P8
La distanciation entre les personnes	P9
Groupes à risques	P10
Protocole pour parent présentant des symptômes du Covid-19	P11
Protocole pour enfant/personnel présentant des symptômes du Covid-19.....	P11
Dépistage.....	P12
Protocole pour cas de Covid-19 confirmé	P12
Communication	P13

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Enfants à besoins éducatifs particuliers accompagnés d'un(e) AVS	P13
Gestion des espaces	P13
Matériel scolaire	P13
Emploi du temps et enseignements	P13

ORGANISATION DE LA VIE SCOLAIRE

Emploi du temps des personnels	P14
Déplacements et flux	P14
Aménagement des récréations	P14
Déroulement de la cantine	P14

INTRODUCTION

Cadre général

Le retour en présentiel s'opérera, à compter du jeudi 3 septembre 2020, de manière progressive, pour toutes les classes.

Seuls sont habilités à retourner en classe les élèves et les personnels qui ne présentent pas de symptômes de COVID-19 et qui auront respecté toute mesure de quatorzaine éventuelle imposée lors de leur retour sur le territoire du Royaume-Uni. L'établissement rappelle qu'un résultat négatif à un test de dépistage du COVID-19 ne peut se substituer à une mesure de quatorzaine.

Les éléments structurant ce document se fondent sur l'analyse des conditions fixées par les autorités locales et s'inscrivent dans le cadre défini par l'AEFE pour les établissements en gestion directe (EGD). La préservation de la santé des élèves et des personnels est l'objectif prioritaire de ce protocole.

Le dispositif mis en place fait l'objet d'un suivi et sera réajusté autant que de besoin. Évaluation et réajustements sont et seront le fruit d'une concertation régulière avec les différents représentants de la communauté scolaire.

Ce vadémécum est à destination de la communauté scolaire. Il s'agit d'un document cadre élaboré à partir des préconisations et consignes transmises par les autorités britanniques, des recommandations de l'AEFE et de consultations locales. Il est susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire, des directives des autorités britanniques, des recommandations de l'AEFE et du Poste Diplomatique.

Les éléments présents dans le texte font référence aux sources d'informations sur lesquelles se construisent les orientations du dispositif de déconfinement :

- *Safe working in education, childcare and children's social care: guidance*
- *Guidance for full opening: schools*
- *Actions for schools during the coronavirus outbreak*
- *Schools coronavirus (COVID-19) operational-guidance*
- *Guidance on shielding and protecting people who are clinically extremely vulnerable from COVID-19*
- *Coronavirus (COVID-19): implementing protective measures in education and childcare settings*
- *Vadémécum établissements (Agence pour l'Enseignement français à l'étranger)*

L'élaboration de ce document cadre correspond aux préconisations des différentes autorités en date du 26 août 2020 et réactualise ainsi le vadémécum validé en Conseil d'Établissement le 27 mai 2020.

Principes organisationnels

- Les élèves sont accueillis en classe entière.

- Les classes d'un niveau seront regroupées pour constituer une bulle. Le concept de bulle signifie que chaque groupe (chaque bulle) se retrouve à distance de tout autre groupe-bulle pendant le temps scolaire (entrée-sortie, cours, repas).
- Les enseignements se font en présentiel.
- Le concept de bulle vise à éviter la fermeture de toute l'école en cas de Covid avéré. En effet, si un élève est testé positif, les autorités pourraient demander que tout ou partie de la bulle à laquelle l'élève appartient soit mise en quatorzaine. Un dispositif d'enseignement à distance serait alors mis en place pour les élèves concernés dans les 48h.

RÈGLES SANITAIRES

Précautions à prendre par les parents avant venir à l'école



Surveiller l'apparition de symptômes chez l'enfant notamment par la prise de température **avant le départ pour l'école**

- 1 Ne pas se rendre à l'école en cas de **symptômes ou de fièvre >37.8°C**
 - Les parents devront prendre un avis médical avant le retour à l'école
- 2 Respecter les règles barrières, le lavage des mains au **départ et au retour à la maison**
- 3 Le port de masque est obligatoire pour les élèves du secondaire
 - La situation des élèves avec conditions particulières sera considérée par le médecin scolaire, en lien avec la famille.

Précautions à prendre par les personnels



- Les enseignants et le personnel doivent **respecter les gestes barrières et de distanciation physique**
- Il est **obligatoire de porter un masque (sauf dans les classes où le port de la visière est autorisée sous conditions)**
- Il est **fortement recommandé de suivre la distanciation de 2 mètres**



GESTES BARRIÈRES

- Se laver les mains régulièrement (voir protocole du lavage des mains)
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique
- Porter un masque lorsque c'est obligatoire



DISTANCIATION PHYSIQUE

- Suivre la recommandation de garder une distance de 2 mètres avec les autres



PORT DE VISIÈRES

- Les membres du personnel peuvent porter une visière dans les parties communes **sous réserve de porter également un masque**
- En classe, des visières pourront être portées par le personnel avec masque, ou sans masque (auquel cas idéalement le personnel devrait se positionner à au moins 2 mètres des élèves)
- **Désinfecter** la visière au moins fois par jour



LE PORT DE MASQUE

- **Se laver les mains avant de mettre ou enlever votre masque** avec de l'eau et du savon ou solution hydro-alcoolique
- **Voir protocole du port de masque**

Equipements de protection

Masques

- Une protection buccale et nasale est obligatoire pour toute personne extérieure devant entrer dans les bâtiments : visiteurs, intervenants, livreurs...
- Le port des protections buccales et nasales est obligatoire pour les personnels dans les parties communes intérieures (notamment couloirs) et extérieures (notamment cours de récréation), et en classe s'ils ne portent pas de visière.
- Le port des protections buccales et nasales est obligatoire pour les élèves du secondaire, dans les parties communes intérieures (notamment couloirs) et extérieures (notamment cours de récréation), ainsi qu'en classe.
- L'Établissement recommande à chaque membre du personnel et à chaque élève du secondaire de s'équiper de plusieurs masques réutilisables.
- Les masques utilisés dans les transports en commun ne peuvent être les mêmes portés que ceux portés dans l'établissement.

Visières

- Des visières pourront être portées par le personnel:
 - en classe avec masque, ou en classe sans masque (auquel cas idéalement le personnel devrait se positionner à au moins 2 m des élèves)
 - dans les parties communes intérieures (notamment couloirs) et extérieures (notamment cours de récréation), **sous réserve de porter également un masque.**
- Ces visières seront mises à disposition du personnel le jour de la prérentrée. Le service médical peut répondre à toute question relative au bon usage des équipements de protection personnelle.

Solution hydro alcoolique

- Un flacon pompe de solution hydro alcoolique sera mis à disposition dans chaque classe et dans les espaces communs et réapprovisionné en temps voulu. L'utilisation de cette solution par les élèves se fait sous le contrôle des adultes qui veilleront à ce que son usage soit fait de manière adéquate.

Protocole de port du masque

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

À découvrir cette [vidéo](#) réalisée par le personnel du CHU de Nantes sur le port du masque

1. AVANT DE METTRE OU ENLEVER VOTRE MASQUE



Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou solution hydro-alcoolique

2. POUR LE METTRE



Tenir le masque par les lanières élastiques

Ajuster le masque de manière à recouvrir le nez, la bouche et le menton

3. POUR L'ENLEVER



Décrocher les lanières élastiques pour décoller le masque du visage

Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou solution hydro-alcoolique



Ne plus le toucher une fois posé

Protocole de lavage des mains

Le Covid-19 peut facilement se transmettre en touchant une autre personne, les surfaces ou des objets et que l'on porte ensuite les mains au visage (bouche, yeux et nez)

À découvrir cette [vidéo](#) réalisée par l'INRS

QUAND SE LAVER LES MAINS ?

Il est recommandé de se laver systématiquement les mains :

- Après avoir pris les **transports en commun**
- En arrivant à **l'école ou chez soi**
- **Après chaque sortie** à l'extérieur
- Après s'être **mouché, avoir toussé ou éternué**
- Avant de préparer les **repas**, de les servir, de **manger**
- Après être allé aux **toilettes**



Penser à **désinfecter** régulièrement **le téléphone et le clavier d'ordinateur**

COMMENT SE LAVER LES MAINS ?

Les mains doivent être lavées à l'eau et au savon (de préférence liquide) pendant 20 secondes

- 1 Frotter les mains **paume contre paume**
- 2 Laver le **dos des mains**
- 3 Laver **entre les doigts**
- 4 Frotter le **dessus des doigts**
- 5 Laver les **pouces**
- 6 Laver aussi le **bout des doigts et les ongles**
- 7 **Sécher les mains** avec une serviette propre ou à l'air libre

- Le lavage des mains est obligatoire pour toutes les personnes arrivant dans l'établissement. Le lavage des mains s'effectue avec de l'eau et du savon, pendant 20 secondes. La température de l'eau n'a pas d'importance.
- Le lavage des mains doit se répéter plusieurs fois dans la journée, en particulier après les éternuements, toux, passages aux toilettes, repas. Personnels et élèves seront formés sur les bonnes pratiques.
- Les sèche-mains des toilettes seront désactivés par mesure de précaution afin d'éviter les projections. Les toilettes sont équipées de savon et de papier essuie-mains en quantité suffisante.
- En absence de lavage, les élèves utiliseront la solution hydro-alcoolique.

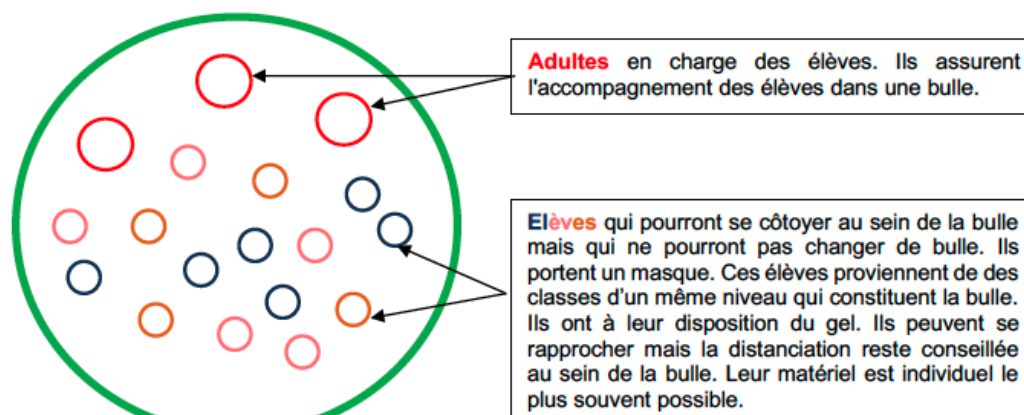
Les locaux

- Tous les locaux auront été nettoyés avant le retour des élèves et des personnels.
- L'utilisation des fontaines à eau sur les différents sites est également interdite. Il sera demandé aux familles de munir leur enfant d'une gourde remplie et libellée à leur nom.
- Les portes des espaces communs seront bloquées en position ouverte pour éviter les contacts à l'exclusion des portes coupe-feu non munies de ventouses qui doivent être fermées en permanence afin de garantir la sécurité incendie du site.
- Les locaux, les poignées de portes et interrupteurs seront nettoyés et désinfectés fréquemment.
- Les locaux doivent être aérés régulièrement, les distances entre groupes d'individus (concept de "bulles") respectées, le lavage des mains ritualisé.
- Les équipes de nettoyage sont informées des nouvelles dispositions. Une organisation spécifique est définie et suivie sur un registre. Un nettoyage profond des locaux utilisés est réalisé et les espaces de travail partagés désinfectés.
- Un kit de nettoyage se trouvera dans les salles pour nettoyer la place de travail partagée (bureau, clavier et souris d'ordinateur).
- Les personnes étrangères à l'établissement ne peuvent être présentes dans les bâtiments que sur rendez-vous. Une déclaration sur l'honneur de non manifestation des symptômes et de ne pas être soumis à une obligation de quatorzaine sera à renseigner à l'accueil des écoles. D'une manière générale, on privilégiera les rencontres par téléphone ou par visioconférence.

La distanciation entre les personnes

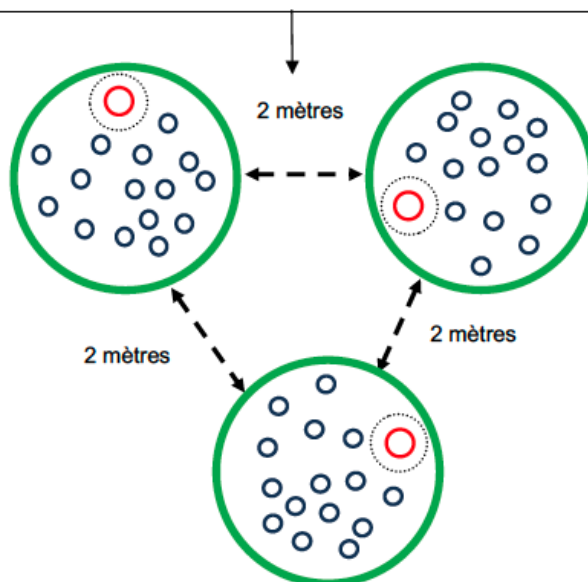
Le concept de bulles : une bulle sera constituée des élèves des classes d'un même niveau.

Exemple d'une bulle constituée avec trois classes



La **bulle** est constituée des élèves de toutes les classes du même niveau, et qui peuvent passer la journée ensemble.
 Le matériel doit rester individuel le plus possible. Du matériel collectif peut être cependant utilisé dans l'intérêt pédagogique des apprentissages.

Chaque bulle doit respecter une distance de 2 mètres minimum avec une autre bulle.
 Si un adulte est amené à entrer dans cette bulle (exemple : professeur, surveillant cantine), il doit prendre des mesures d'hygiène, de distanciation et de protection pour lui et pour les élèves afin de réduire les risques.



- Dans les espaces administratifs, seule une personne étrangère au service à la fois peut s'y trouver en plus des personnels y travaillant.
- Les réunions, instances et rencontres se déroulent en présentiel dès lors que les mesures de distanciations peuvent raisonnablement être mises en œuvre. Si le nombre de participant(e)s rapporté à l'espace dans lequel se déroule l'évènement est inadéquat les réunions, instances et rencontres pourront se dérouler par visioconférence. Le chef de service organisateur fixe le nombre de participants en fonction de l'espace occupé. Il sensibilise les personnes concernées au respect des règles sanitaires.
- Jusqu'à nouvel ordre, aucun événement ou sortie impliquant des transports en commun ne peut être organisé.
- Les rassemblements sont interdits. Les déplacements sont à éviter au maximum.
- La salle du personnel est accessible dans le strict respect des mesures arrêtées par la Direction :
 - Une distanciation de 2 m par personne est recommandée
 - Un nombre maximum de personnes est indiqué à l'entrée de la salle
 - Toute personne nettoie sa table avant de partir avec le kit de nettoyage mis à disposition
 - Tout matériel utilisé (machine à café, four micro-onde, etc...) doit être nettoyé avant et après utilisation avec le kit mis à disposition.
- Ces mesures seront affichées à l'entrée des espaces concernés.
- Des temps spécifiques seront consacrés à la sensibilisation des élèves au sujet Coronavirus et à l'éducation aux gestes barrière. Cette sensibilisation est adaptée à l'âge des élèves.
- Les parents qui emmènent leur(s) enfant(s) à l'école veillent à quitter les lieux le plus rapidement possible. Ils ne sont pas autorisés à pénétrer à l'intérieur des bâtiments ou des espaces indiqués, même en cas de retard.

Groupe à risques

- Les groupes à risques sont définis par le NHS. Les personnes concernées ont été contactées par le NHS.
- Conformément aux dispositions de *Guidance on shielding and protecting people who are clinically extremely vulnerable from COVID-19*, les professeurs, personnels et élèves concernés retournent en classe (sous réserve de ne pas présenter de symptômes de Covid-19 et d'avoir respecté toute mesure de quatorzaine éventuelle imposée lors de leur retour sur le territoire britannique).

Protocole pour parent présentant des symptômes du Covid-19

Symptômes du Covid-19 : fièvre > 37,8° C, toux persistante ou perte de goût / odorat

Si un parent présente un symptôme ou est identifié comme « cas confirmé », le parent doit :

- 1 S'engager à ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école
- 2 Se coordonner avec l'établissement pour assurer la continuité pédagogique en ligne
- 3 Renvoyer l'enfant à l'école après avis médical du médecin traitant (attestation obligatoire)
- 4 Les directives NHS préconisent que toute personne présentant des symptômes se fasse tester dans les 5 jours suivant leur apparition

Protocole pour enfant/personnel présentant des symptômes du Covid-19

- Il est demandé aux parents dont les enfants présentent des signes de maladie (fièvre) de ne pas les envoyer à l'école.
- Il convient d'informer la Direction de toute suspicion ou de tout nouveau cas déclaré de Coronavirus.
- Toutes les décisions en cas de suspicion ou de cas déclaré de Coronavirus seront prises en lien avec les autorités sanitaires et le Poste diplomatique.
- La Direction informe les personnes concernées par les mesures prises (éloignement de l'établissement, fermeture...).

Pour toute personne présentant un ou plusieurs symptômes du Covid-19 : fièvre > 37,8° C, toux persistante ou perte de goût / odorat



SI UN ÉLÈVE PRÉSENTE UN SYMPTÔME, L'ENSEIGNANT DOIT :

- 1 Isoler l'enfant dans une pièce aérée et lui donner un masque immédiatement
- 2 Informer la direction et l'infirmierie infirmerie@lyceefrançais.org.uk / pmomeni@lyceefrançais.org.uk
- 3 Informer immédiatement les parents
- 4 Assurer le retour à domicile de l'enfant dans les plus brefs délais
- 5 L'élève devra se faire tester le plus rapidement possible



SI UN ADULTE PRÉSENTE UN SYMPTÔME, ON DOIT :

- 1 S'isoler dans une pièce aérée et porter masque immédiatement
- 2 Informer la direction
- 3 Informer le service RH pour assurer son remplacement
- 4 Retourner à son domicile et se faire tester le plus rapidement possible



- La direction doit assurer le nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures
- La personne suspectée de Covid-19 n'est pas autorisée à retourner dans les locaux du Lycée sans l'avis de son médecin traitant
- Il est impératif d'informer la direction et le médecin scolaire si le test Covid-19 est positif

Dépistage

- Deux types de tests sont utilisés actuellement pour déterminer si une personne est atteinte de Covid-19: PCR pour les personnes présentant des symptômes; LFT/LFD pour les personnes asymptomatiques.
- Les élèves, leurs familles et les membres du personnel sont encouragés à s'auto-tester à domicile deux fois par semaine.
- Selon les préconisations du NHS en date du 31 mars 2021, tout élève, membre de famille d'un élève, ou membre du personnel testé positif avec un LFD devra faire confirmer ce résultat par test PCR. Le test PCR doit être réservé immédiatement en ligne ou en appelant le 119 et doit être effectué sous 48h.
- Selon les directives de NHS Test and Trace, tout élève, ou tout membre du personnel, ayant été testé positif par LFD et leurs proches contacts, ainsi que les membres de leur foyer, doivent immédiatement se mettre à l'isolement en attendant le résultat du test PCR de confirmation. Si le résultat du test PCR est négatif, il annule celui du test LFD et le membre du personnel, ou l'élève peut réintégrer l'établissement, et ses contacts rapprochés peuvent mettre fin à leur période d'isolement.
- Dernières directives gouvernementales concernant le dépistage asymptomatique dans les établissements scolaires
 - Coronavirus (COVID-19) asymptomatic testing in schools and colleges - GOV.UK (www.gov.uk)

Protocole à suivre pour cas confirmé de Covid-19

- Si un élève ou un membre du personnel a été testé positif (LFD ou PCR), il doit immédiatement se mettre à l'isolement pour 10 jours à compter de l'apparition des symptômes ou à partir de la date du résultat du test.
- Les cas contact potentiels parmi les élèves ou membres du personnel seront identifiés par le Lycée.
- Qui peut-être un contact (cf. directives gouvernementales britanniques) ?
 - Contacts rapprochés direct
 - membres d'un même foyer
 - OU contact face-à-face , sans distinction de durée
 - OU à une distance inférieure à 1 mètre pendant plus d'1 minute
 - Contacts de proximité
 - à une distance inférieure à 2 mètres pendant plus de 15 minutes (*que ce soit en une seule fois ou en additionnant les moments de proximité au cours d'une même journée*)
 - Contacts de covoiturage
 - ayant circulé ensemble dans le même petit véhicule

- Les cas contact seront informés, afin qu'ils puissent s'isoler pendant 10 jours à compter de la date du dernier contact avec la personne testée positive..
- Les contacts de contacts n'ont pas à s'isoler. Cela signifie que les membres du foyer de l'élève ou du membre du personnel qui est à l'isolement parce qu'il/elle est un cas contact d'un cas confirmé n'ont pas à s'isoler eux-mêmes.

Communication

- Les personnels et les parents pourront consulter le présent Vadémécum sur le site internet du Lycée.
- Une signalétique interne est mise en place à différents endroits de l'établissement. Elle reprend les directives des autorités locales ou françaises.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Enfants à besoins éducatifs particuliers accompagnés d'un(e) AVS

- Pour les élèves qui bénéficient d'un accompagnement par un(e) Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS), un échange avec la famille et/ou la réunion de l'équipe éducative permettront d'évaluer la situation au cas par cas. Nous pourrons ainsi déterminer dans quelles conditions l'accompagnement de l'enfant peut se faire dans le respect des règles sanitaires, de la santé de l'enfant et de son bien-être.

Gestion des espaces

- Les élèves gardent la même place dans leur salle de classe lorsque cela est possible.
- Les élèves sont assis à un mètre minimum de distance les uns des autres. Cette distanciation est préconisée et doit être respectée dans la mesure du possible.
- La ventilation des locaux est prévue très régulièrement dans la journée, elle est même permanente lorsque cela est possible.
- Le CDI du Lycée pourra ne pas être accessible par les élèves pour éviter la manipulation des livres par différentes bulles.

Matériel scolaire

- Du matériel individuel journalier est à favoriser.
- Les élèves sont autorisés à venir avec leur cartable/sac d'école.
- Les ressources de classe, comme les livres peuvent être partagées dans la bulle. Elles sont nettoyées régulièrement.
- Une ressource partagée entre les bulles est au préalable nettoyée ou laissée inutilisée pendant 72 heures.

Emplois du temps et enseignements

- Les horaires de début et de fin de journée pourront être adaptés afin de réduire les flux d'arrivée et de départ.
- Les activités périscolaires fonctionnent de nouveau. Des aménagements ont été mis en place pour suivre les recommandations sanitaires imposées par le gouvernement britannique et leur évolution. Les conventions signées avec les partenaires veillent à la conformité des modalités mises en œuvre dans l'établissement avec le vadémécum.
À compter du 19 avril, et en conformité avec les recommandations sanitaires, le Lycée pourra de nouveau solliciter des intervenants extérieurs. Dans la mesure du possible, l'activité qu'ils dispensent est pratiquée avec les élèves en extérieur. Des séances en classe pourront être prévues à condition de se conformer aux règles sanitaires en vigueur et aux protocoles mis en place dans l'établissement.
Ce calendrier est susceptible d'être revu et modifié si les recommandations officielles le nécessitaient.
- Le calendrier scolaire reste inchangé.

ORGANISATION DE LA VIE SCOLAIRE

Emploi du temps des personnels

- Les chefs de services procèdent à des réajustements d'activité en fonction des besoins (emplois du temps et tâches).

Déplacements et flux

- Les parents d'élèves ne seront pas autorisés à entrer dans les bâtiments, sauf sur rendez-vous convenu au préalable, par mail ou par téléphone.
- Les flux de circulation aux abords de l'établissement et les modalités précises d'accueil des élèves pourront être modifiés si nécessaire. Les familles seraient alors informées au préalable.
- Les élèves et les personnels veilleront à circuler de manière à observer - autant que possible - les mesures de distanciation, s'appliqueront à ne pas "stagner" dans les couloirs et les escaliers afin d'éviter les embouteillages et veilleront tout particulièrement à porter leur masque dans ces espaces relativement étroits.

Aménagement des récréations

- Le nombre d'élèves du secondaire rapporté aux surfaces offertes (par chaque cours de récréation) ne permet pas une division par zones. Le port du masque demeure donc le meilleur moyen de veiller à la sécurité de chacun pendant les récréations.

Déroulement de la cantine

- Les temps de cantine seront aménagés de manière à éviter le brassage d'élèves : les repas seront organisés par bulles. Ce fonctionnement génère une contrainte : les élèves seront invités à prendre leur repas pendant une plage horaire précise.
- Le nettoyage des tables sera fait entre le passage de chaque bulle.